



Association Sportive Automobile Francophone

Fédération reconnue par l'Exécutif de la
Communauté Française le

01.01.2001

En application du Décret du 31.05.2000

Association Sans But Lucratif – M.B. du 09.03.78 – Acte 1621

DIGEST DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 MARS 2019

Présents :

Président : B. Hayez, Vice-président : M. Demain, Secrétaire général et trésorier : K. Bario
Administrateurs : A. Crochet, R. Demarteau, JC Dormal, G. Gilbert, JC Puissant, J. Reisch,
L. Sevrin et L. Walbrecq.

Rapporteurs des GT et commissions : E. Limbourg et P. Vanderlin

Directrice administrative : C. Fiasse

Excusés :

Administrateurs : C. Duville, M. Jenet, J. Liégeois, B. Menu

Rapporteur : P. Bodart et S. Jauquet

B. Hayez souhaite la bienvenue à J. Reisch, nouvel administrateur et à P. Vanderlin, nouveau rapporteur du GT slalom. Il souhaite que tous œuvrent pour la pérennité de la discipline dont ils ont la gestion à l'ASAF. Il rappelle également que participer à la réunion du conseil d'administration implique que chaque administrateur ou rapporteur s'exprime pour l'intérêt de la fédération. En ce qui le concerne, il renverra au rapporteurs concernés les questions, débats, problèmes, suggestions qui lui seraient adressés.

.../...

Digression :

Il appert que les PV de réunion du conseil d'administration dans lesquels sont relatées des informations qui parfois concernent les officiels et/ou les concurrents ne leur sont pas transmis. A l'avenir, un « digest » des décisions qui ont été prises et qui les concernent sera établi et publié sur le site de l'ASAF.

.../...

Démission de B. Marlaire de la fonction d'Inspecteur-sécurité

La démission de Monsieur Marlaire est actée. Le secrétariat se chargera de le remercier pour les services rendus à l'ASAF pendant de nombreuses années. La CSAP Namur est invitée à désigner un nouveau membre pour la représenter au CCIS.

.../...

Bible 2020

L'édition des prescriptions sportives en version exclusivement numérique ne paraissant pas réalisable en raison du manque de connexion, de matériel, voire de connaissance en informatique dans le chef de certains officiels, il est nécessaire de continuer à imprimer une "version papier".

Il est proposé d'imprimer les fichiers des prescriptions sportives et les classer dans une farde à anneaux. Cette nouvelle présentation, qui certes nécessitera la première année un investissement important en énergie et en en moyens financiers, permettra

néanmoins à partir de la saison prochaine, une mise à jour **régulière** des textes et une économie non négligeable, puisqu'il suffira d'imprimer et remplacer la(es) page(s) modifiée(s). Les modifications à apporter seront non seulement transmises par courriel, mais signalées sur le site de l'ASAF.

Cette proposition est **acceptée à l'unanimité** des administrateurs présents.

.../...

Rallye de Hannut : Extrait du rapport des commissaires sportifs

.../...

L'attention est attirée sur le vocable « PH » qui est le nom générique donné aux 2 Divisions "Historiques" et que ce vocable les comprend toutes les deux (pas seulement la Division "PH Classic").

.../...

Pour mémoire, la dérogation accordée à l'Ecurie Bayard concernant le nombre d'engagés acceptés au rallye des Ardennes des 23 et 24 mars 2019

Certains administrateurs rappellent qu'il avait été décidé que ce type de dérogations ne serait plus accordé.

.../...

Il est (...) demandé aux organisateurs de veiller à évaluer ce nombre le plus précisément possible afin que celui publié dans le règlement de l'épreuve ne doive plus être corrigé par dérogation.

Calendrier

1. Namur RC : demande de statut Open pour le "RS Soutenons Clémence" du 19 mai 2019 – accordé

2. CSAP Hainaut : confirmation de la date du rallye de Tournai les 12 & 13 octobre 2019 – acté.

Il est rappelé qu'il doit exister un intervalle de 2 semaines entre deux rallyes repris au Championnat FWB. Le Rallye de Tournai sera donc "Provincial" en 2019.

3. CSAP Hainaut : demande de changement de discipline pour le Solo Escort Spécial initialement RS, il deviendra rallye – accordé.

Cette épreuve se déroulera en 2 jours (ES show le samedi). Le nombre d'officiels mandatés à l'épreuve devra être ajusté.

4. Demande de statut Open pour les courses de côte :

Na03	Ecurie Bayard	Course de côte	Fellenne	14 avril 2019
Lg29	MC Hannutois	Course de côte	Sy	27 & 28 avril 2019
Lx25	CMP Chiny	Course de côte	Ry des Glands	1 juin 2019
Na31	Promo Racing	Course de côte	Alle-sur-Semois	16 juin 2019
Lx25	CMP Chiny	Course de côte	Sainte-Cécile	30 juin 2019
Lx08	Gaume Racing Club	Course de côte	Grandcourt	4 août 2019
Ht44	Bomerée MC	Course de côte	Bomerée	24 & 25 août 2019
Na03	Ecurie Bayard	Course de côte	Houyet	8 septembre 2019
Lx25	CMP Chiny	Course de côte	La Roche	22 septembre 2019

Des administrateurs ont été informés que certains clubs renonçaient à inscrire leur(s) épreuve(s) de course de côte en raison de difficultés financières. Afin de permettre à chacun d'intégrer le championnat Open des courses de côte, qui n'a d'intérêt, pour les concurrents étrangers, que si un maximum d'épreuves y est inscrit, les administrateurs ont donc décidé de revoir les modalités d'inscription.

Les organisateurs ne devront s'acquitter que d'un droit de **50€/épreuve**, l'ASAF prenant directement en charge les 200 € sur les 250 € requis par le RACB Sport et les lui transmettra immédiatement. Les clubs qui ont déjà acquitté le droit de calendrier

"Open" de 250€, seront remboursés dès à présent, à concurrence de 200€/course. (6 administrateurs sont pour, 4 s'y opposent et 1 administrateur s'abstient).

NDLR : A ce jour, toutes les épreuves du championnat FWB des courses de côte ont répondu positivement à l'invitation du CA reprise ci-dessus, à l'exception d'une seule, la CC de Trassenster (mais il n'est peut-être pas trop tard). Il est rappelé qu'en l'absence de ce statut, aucun concurrent non belge ne pourra être admis au départ des Divisions chronométrées de l'épreuve.

Les coordonnées de JC Dormal, mandaté pour compléter le collège des commissaires sportifs du RACB Sport à la CC de Felenne, seront communiquées au RACB Sport.

Monsieur J. D'Hondt (CS Racb) sera intégré dans le collège des CS Asaf de cette épreuve.

Le numéro de GSM du Président de collège des commissaires sportifs du RACB à l'épreuve, sera également requis auprès du RACB Sport afin qu'il puisse être joint par JC Dormal, le samedi, si besoin en est.

Annulation du slalom du Pays Vert du 30 mai 2019

L'annulation est actée.

C. Fiasse demande si le droit de calendrier peut être remboursé au club. K. Barrio mentionne qu'il ne s'agit pas d'un cas de force majeure et que le droit ne doit pas être remboursé à l'Ath Racing.

Compte-rendu des responsables de GT et commissions

.../...

CAS :

Excepté l'incident aux Boucles Claviéroises, la saison a bien débuté.

- La formation des commissaires de sécurité, ainsi que celle des chefs d'équipes se dérouleront à la salle Laloux de Jambes soit le 30/11, soit le 1/12 en fonction de l'organisation ou non du Champion's day à la date du 1/12/2019.

A partir de 2020, ces formations seront systématiquement programmées le deuxième week-end de décembre.

- Rappel des modalités de distribution des cartes carburant

- Par **poste de sécurité** dûment tenu par deux personnes **licenciées**, dont une, présente avec sa voiture : une carte "carburant" et 1 jeton.
- Par **poste de sécurité "Vigie"** tenu par une personne **licenciée** et **brevetée** avec véhicule : une carte "carburant"
- **Signaleur** de fin d'ES (éventuellement non licencié) avec véhicule : une carte "carburant".
- Par **poste de sécurité** sans voiture, en ce compris les stewards et les signaleurs de fin d'ES : un jeton par personne.
- **Personnel** de gardiennage et de signalisation des Parcs fermés et Infrastructures du PC Course : 1 jeton par personne.
- Par **poste technique**
CP, CH : une carte carburant.
TRC : une carte "carburant" par personne avec un maximum de 2.
- Au **départ de l'ES** :
Responsable d'ES, Responsable Sécurité, Radio de départ, **Starter, Flying starter, "Drapeau rouge"** (ou préposé aux feux) : une carte "carburant" par fonction ou poste → maximum de **6** cartes (!! : **une seule carte par personne même si plusieurs fonctions sont assurées par elle**).

ATTENTION : Il est précisé que :

- a) Les cartes et jetons seront distribués par des **délégués mandatés par l'ASAF** qui auront apposé le magnet ASAF sur leur véhicule ;
- b) Les commissaires de sécurité (et l'éventuel accompagnant) devront présenter leur **licence CAS de l'année** en cours et porter un **baudrier** ;
- c) Les cartes et jetons seront distribués sur base du roadbook sécurité en collaboration avec le directeur de course. Les éventuels documents M seront également joints au plan de sécurité.

.../...

- Il est également demandé aux responsables des équipes de sécurité, de ne désigner, pour les **postes techniques**, que des personnes possédant les **compétences requises** pour la fonction envisagée.

Rallye : le nombre d'engagés aux épreuves qui se sont déroulées en début de saison est prometteur.

Commission technique : RAS, si ce n'est qu'un commissaire technique doit éviter de conseiller un fournisseur d'équipements plutôt qu'un autre, même si l'intention de ce dernier est de rendre service.

NDLR : il est rappelé qu'en rallye, les cartes de VT doivent également être fournies aux véhicules immatriculés à l'étranger.

Promotion :

- Split ASAF au Rallye de Wallonie (Naninne) : l'emplacement de l'équipe se trouvera de l'autre côté du parking afin d'assurer au speaker une meilleure visibilité sur le rond-point.

.../...

Slalom :

P. Vanderlin demande si P. Peereman peut assister au GT slalom de l'ASAF. Il souhaite reprendre les négociations avec des membres du GT slalom de la VAS afin de relancer le championnat VASAF. Il lui est loisible de reconstituer le GT VASAF auquel B. Hayez, estimant avoir consacré beaucoup d'énergie pour n'obtenir aucun résultat, ne souhaite plus participer.

En outre, il préconise plus de solidarité au sein de l'ASAF, l'intégration des véhicules électriques, des ancêtres, des karts ...

.../...

K. Bario
Secrétaire général

B. Hayez
Président

Prochaine réunion du conseil d'administration, le jeudi 25 avril 2019
à 18 heures